

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-un mars à 19 heures, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Président.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, MONGOUR Daniel, RENOUX Gérard, Mmes BARBULÉE-COQUELIN Marilyne, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, NOS Guillemette,

Absents excusés : Mmes VERGER-MULLER Laurie, DUGARD Patricia,

Nombre de présents : 6

Nombre en exercice : 8

Nombre ayant pris part aux délibérations : 6

Madame BARBULÉE-COQUELIN Marilyne assure le secrétariat de séance.

Ordre du Jour :

- Vote du Compte Financier Unique 2024
- Délibération sur l'affectation du résultat 2024
- Vote du Budget Primitif 2025
- Divers

Vote du compte Financier Unique 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022-005 du 05 décembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS de la Commune ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte Financier Unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte Financier Unique ;

Le Conseil d'administration, sous la présidence de Monsieur Daniel MONGOUR, après en avoir entendu et délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter les comptes comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 6 572,11 €

Réalisé : 2 706,18 €

Résultat global de l'exercice 2024 : 1 215,43 €

Recettes :

Prévu : 6 572,11 €

Réalisé : 3 921,61 €

Délibération sur l'affectation du résultat 2024

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 3 865,93 €.

Les membres du CCAS **décident**, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (R002) pour la somme de 3 865,93 euros.

Vote du Budget Primitif 2025

Dépenses de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2025
6156	Maintenance	74,20 €
623	Fêtes et cérémonies	5000,00 €
65138	Secours divers	1 000,00 €
65748	Subvention	1 500,00 €
Total		7 574,20 €

Recettes de fonctionnement :

Article	Libellé	BP 2025
002	Résultat reporté	3 865,93 €
74748	Subvention communale	3 708,27 €
Total		7 574,20 €

Vu le projet de budget présenté,

Les membres du CCAS, après avoir délibéré, **décident**, à l'unanimité :

- d'arrêter le Budget primitif 2025 du CCAS de Mesnil Jourdain, qui s'équilibre en recette et en dépense, à la somme de 7 574,20 euros pour la section de fonctionnement.

Divers

- Monsieur le Président informe les membres du CCAS que la prochaine réunion aura lieu en septembre afin de s'organiser pour le Noël 2025.
- Monsieur Gérard RENOUX demande si un repas de rue sera prévu en septembre comme l'année dernière. Monsieur le président lui répond qu'il n'est pas fermé à que cette manifestation ait eu lieu à nouveau.

Levée de séance à 19h28